

Des études supérieures inégalement rentables selon les milieux sociaux

Olivier Galland, Observatoire sociologique du changement, CNRS
Dominique Rouault, Division des enquêtes et études démographiques, Insee

Les générations nées à la fin des années soixante ont massivement poursuivi leurs études au-delà du baccalauréat, en partie sous la pression du chômage, en partie dans l'espoir de promotion sociale. Malgré l'afflux de nouveaux étudiants, la rentabilité des diplômes a été confirmée. Pourtant, au cours des années quatre-vingt, les jeunes d'origine populaire hésitent encore à s'engager au-delà du premier cycle de l'enseignement supérieur. Il est vrai que les enfants des couches sociales favorisées tirent un meilleur parti que les autres de leur diplôme pour accéder au statut de cadre au début de leur vie professionnelle. Et dans tous les milieux, les hommes le valorisent plus que les femmes.

Les générations nées à la fin des années soixante ont initié le processus d'allongement des études après le baccalauréat qui s'est accéléré au cours des années quatre-vingt-dix. La montée du chômage fournit une première explication. Alors qu'elle avait presque complètement épargné les jeunes nés dans la première moitié des années cinquante, elle a frappé de plein fouet leurs successeurs immédiats qui n'avaient encore que timidement prolongé leurs études. En adoptant massivement ce comportement, les générations suivantes reculent le moment de se présenter sur le marché du travail tout en améliorant leur capital scolaire et leurs chances de trouver un emploi (graphique 1). Cette démarche a d'ailleurs été explicitement encouragée par les pouvoirs publics qui ont affiché l'objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac.

L'allongement de la scolarité s'inscrit cependant dans un mouvement de plus long terme lié à la perspective d'ascension sociale. A 18 ans, la quasi-totalité des jeunes

qui ont obtenu le baccalauréat poursuivent leurs études en 1990. Dans cette génération 1971, 95 % des bacheliers de père ouvrier s'engagent dans l'enseignement supérieur : ils ont donc intégralement rattrapé leur retard sur ceux qui proviennent des milieux les plus favorisés.

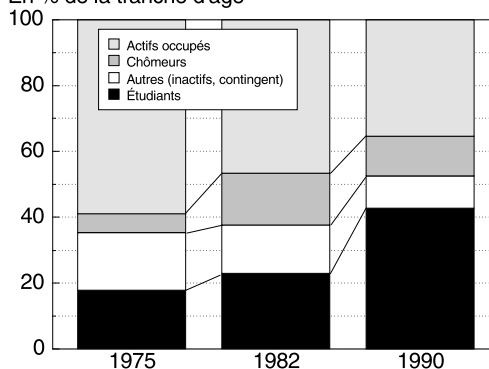
Aujourd'hui, pourtant, les Français semblent douter de l'efficacité de l'investissement scolaire. D'après une récente étude du CREDOC, une large majorité d'entre eux (62 %) pense qu'il est préférable d'acquérir rapidement une expérience professionnelle plutôt que de poursuivre des études longues. La démocratisation de l'enseignement supérieur, déjà entamée, s'en est-elle trouvée ralentie ? Cette inquiétude collective est-elle sans grand fondement objectif ou est-elle alimentée par une dévaluation réelle des diplômes ?

Une démocratisation encore limitée au premier cycle

Si les portes des universités se sont largement ouvertes au cours de la décennie quatre-vingt-dix, les abandons en cours d'études contribuent à relativiser le bilan dressé à l'entrée du cycle supérieur. Au-delà de 18 ans, les jeunes de toutes catégories sociales ont bien participé au mouvement général les portant à prolonger leurs études après le baccalauréat, mais les écarts de scolarisation entre catégories, mesurés

① Activité des jeunes entre 19 et 21 ans

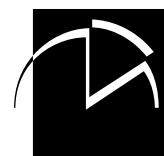
En % de la tranche d'âge



Champ : jeunes de 19 à 21 ans.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee

INSEE PREMIERE



INSEE

① Taux de réussite* des étudiants du supérieur de 1982 selon l'origine sociale

En %

Catégorie socioprofessionnelle du père	1er cycle	2ème cycle
Ensemble	78,7	74,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	84,5	80,8
Professions intermédiaires	80,4	70,9
Artisans, commerçants	78,6	80,4
Agriculteurs	79,0	60,8
Employés	77,9	74,0
Ouvriers	73,0	64,7

* Le taux de réussite est mesuré par la possession en 1990 d'un diplôme du 1^{er} ou du 2^{ème} cycle, plus élevé que celui de 1982.

Champ : Etudiants du supérieur de 18 à 25 ans en 1982.

Source : Echantillon démographique permanent, Insee

cette fois un peu plus tard, entre 19 et 21 ans, ne se sont pas resserrés (en termes de rapport des chances relatives ; cf. *Pour comprendre ces résultats*).

La propension à poursuivre ses études continue, à âge et niveau de diplôme égal, de dépendre du milieu familial (*graphiques 2 et 3*). A un moment donné, le jeune a le choix entre s'insérer immédiatement dans la vie professionnelle ou prolonger sa scolarité dans l'espoir d'intégrer plus tard la hiérarchie sociale à un niveau supérieur. Or, à chaque nouvelle bifurcation du parcours scolaire où a lieu cet arbitrage, le rapport coût/avantage de la poursuite d'études apparaît moins favorable aux enfants des couches populaires.

Les étudiants d'origine modeste courent effectivement plus de risques d'échouer en continuant leurs études après le baccalauréat. Ces risques augmentent dans le second

cycle de l'enseignement supérieur et les écarts entre catégories s'amplifient encore (*tableau 1*). En outre, les enfants des familles les plus favorisées abandonnent moins facilement lorsqu'ils connaissent des difficultés scolaires. Par la suite, entre 22 et 24 ans, les comportements des jeunes déjà diplômés du supérieur, rescapés des sélections antérieures, sont plus homogènes et les différences d'arbitrage liées à l'origine sociale se réduisent. Cependant les enfants de cadres ou professions supérieures ont un peu accru leur avance en termes de scolarisation entre 1982 et 1990 vis-à-vis de presque toutes les autres catégories (*graphique 3*).

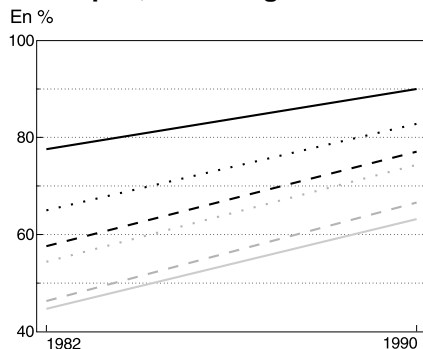
Même les étudiants qui réussissent peuvent préférer s'engager immédiatement dans une profession intermédiaire (infirmier, instituteur, technicien, agent de maîtrise...). D'autant que les chances pour les jeunes d'accéder à ce type d'emploi en cas d'in-

terruption de leurs études n'ont pratiquement pas bougé entre 1982 et 1990 : entre 19 et 21 ans, elles ont à peine baissé, de 21 % à 19 %, avec le baccalauréat, et sont restées stables à 45 % avec un niveau bac + 2 ou plus ; entre 22 et 24 ans, avec un diplôme supérieur, elles ont seulement diminué de 68 % à 64 %.

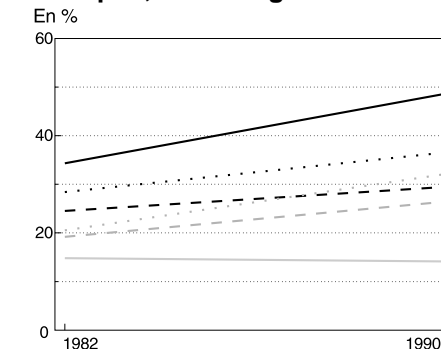
Certes, le mouvement général de prolongation des études conduit toujours moins de jeunes de chaque génération à opter pour cette insertion professionnelle précoce. Les jeunes des couches populaires participent à cette évolution mais, à bagage scolaire équivalent, continuent à être davantage tentés par un choix qui leur assure une promotion immédiate par rapport à la situation sociale de leurs parents : entre 22 et 24 ans, 46 % des enfants d'ouvrier munis d'un diplôme supérieur occupent en 1990 un emploi salarié de niveau au moins intermédiaire, contre 37 % seulement des enfants de cadre.

Ainsi, au cours de la décennie quatre-vingt, le premier palier de la démocratisation de l'enseignement supérieur a été franchi avec la généralisation de la poursuite d'études après le baccalauréat. D'ores et déjà, dans les générations 1965-1967, un enfant d'ouvrier sur huit et un enfant d'employé sur cinq disposaient en 1990 d'un diplôme supérieur (*graphique 4*). Leur handicap par rapport à la moyenne des jeunes de leur génération est resté le même, mais s'est amélioré par rapport aux enfants des professions intermédiaires, qui se sont laissé distancer

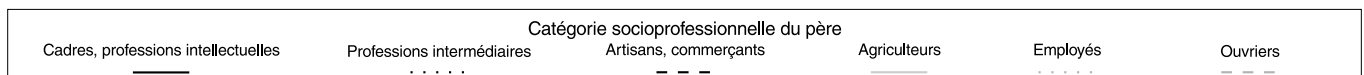
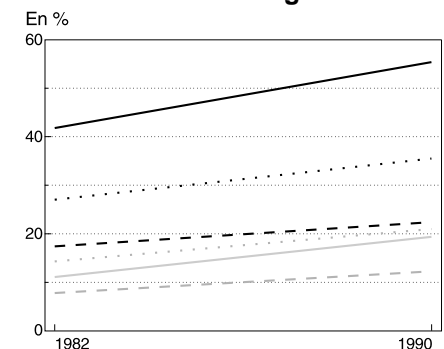
② Taux de poursuite d'études entre 19 et 21 ans avec niveau bac ou plus, selon l'origine sociale



③ Taux de poursuite d'études entre 22 et 24 ans avec niveau bac+2 ou plus, selon l'origine sociale



④ Taux de possession d'un diplôme supérieur entre 22 et 24 ans selon l'origine sociale



Champ : jeunes bacheliers de 19 à 21 ans.

Source : Echantillon démographique permanent, Insee

Champ : jeunes diplômés du supérieur de 22 à 24 ans.

Source : Echantillon démographique permanent, Insee

Champ : jeunes de 22 à 24 ans.

Source : Echantillon démographique permanent, Insee

par ceux des cadres. Les abandons, que ce soit par élimination ou renoncement volontaire, différencient encore fortement les chances d'accès au second cycle.

Le bagage scolaire n'est cependant pas à lui seul une garantie de réussite professionnelle. Plus largement distribués, les diplômés ne risquent-ils pas de constituer un passeport dévalué pour accéder à des emplois d'encadrement ?

Un atout qui ne s'est pas dévalué pour accéder à un emploi de cadre

On peut en juger sur l'exemple des générations 1957-1963, âgées de 26 à 32 ans en 1990, donc parvenues à la maturité. Elles sont déjà beaucoup plus diplômées à cet âge que leurs devancières nées dans la première moitié des années cinquante : on compte parmi elles un tiers de bacheliers (contre un quart seulement huit ans auparavant) et un quart de diplômés du supérieur (contre un cinquième). La proportion de diplômés de niveau supérieur à bac + 2 a doublé, pour atteindre presque 9 %.

Or, compte tenu des besoins du système productif, les chances de devenir cadre avec un tel niveau ont légèrement augmenté d'une génération à l'autre (de 56 % à 62 %). En revanche, elles ont diminué légèrement avec un diplôme de niveau bac + 2 (de 22 à 19 %). Globalement, la rentabilité du second niveau de l'enseignement supérieur, mesurée en termes de position sociale atteinte en début de carrière, s'est améliorée par rapport au premier niveau.

Des phénomènes du même ordre se reproduisent pour l'accès à une profession intermédiaire entre possesseurs d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur et simples bacheliers. La structure sociale a absorbé sans difficulté la montée de la scolarisation, et a eu simplement pour effet d'évincer vers le bas les moins diplômés.

La comparaison de deux jeunes du même âge pourvus du même bagage scolaire, l'un poursuivant ses études, l'autre entrant directement dans la vie active, montre d'ailleurs que le premier itinéraire conduit plus souvent à un emploi de cadre (tableau 2) : ainsi,

② Taux d'accès à une situation de cadre à l'âge adulte* selon l'arbitrage et le diplôme dans la jeunesse

En %

Position du jeune	Age du jeune : 19-21 ans		Age du jeune : 22-24 ans	
	En 1975	En 1982	En 1975	En 1982
Ensemble génération	5,3	8,5	6,6	9,2
Etudiant avec baccalauréat	26,8	32,4	41,0	44,5
Prof. intermédiaire avec baccalauréat	6,0	12,1	9,7	13,4
Etudiant avec diplôme supérieur	46,3	56,2	56,4	64,0
Prof. intermédiaire avec diplôme supérieur	6,8	18,5	12,4	20,2

* L'âge adulte est observé 7 ans après (en 1982) pour le 1^{er} groupe de générations, 8 ans après (en 1990) pour le 2^{ème}.

Champ : jeunes de 19 à 24 ans.

Source : Echantillon démographique permanent, Insee

le bachelier qui avait poursuivi ses études entre 19 et 21 ans en 1982 est devenu cadre une fois sur trois en 1990 ; celui qui, de plein gré ou non, les avait interrompues pour occuper un emploi de type intermédiaire, n'a pu le devenir qu'une fois sur huit. Au-delà, entre 22 et 24 ans, prolonger sa scolarité avec un diplôme supérieur augmente également beaucoup les chances de devenir cadre.

Toutefois, l'avantage relatif procuré par la poursuite d'études s'est affaibli au cours de la décennie quatre-vingt. Les possibilités de promotion interne en début de carrière se sont en effet améliorées dans le secteur privé pour les générations les plus récentes, sans pour autant faire obstacle à l'intégration des nouveaux diplômés.

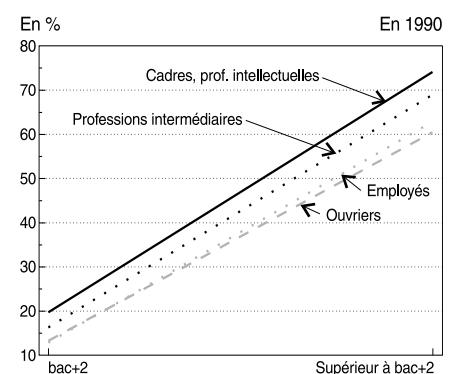
Les femmes et les jeunes d'origine populaire tirent moins parti de leur diplôme

Reste que la possession d'un même diplôme ne suffit pas à égaliser les chances d'accès à un statut donné. L'exemple le plus frappant en est fourni par le devenir des jeunes femmes : en 1990, leurs chances d'occuper une position de cadre entre 26 et 32 ans avec un diplôme de niveau bac + 2 ne sont que de 9 % contre 22 % pour les hommes et, avec un diplôme supérieur à bac + 2, de 53 % contre 71 %. Même si le handicap relatif des femmes s'est réduit entre 1982 et 1990, il reste important pour les plus diplômées et de même ampleur quel que soit le milieu social. Le contenu de la formation suivie explique certainement une grande partie de ce désavantage, perceptible dès l'entrée sur le marché du travail, sans qu'on puisse exclure qu'une discrimination demeure à filière d'études

donnée.

De même, bien que de façon atténuée, l'origine sociale continue de distinguer les destinées de deux individus qui ont terminé leur scolarité avec un bagage de niveau équivalent. En 1990 les chances d'occuper une position de cadre entre 26 et 33 ans avec un diplôme supérieur à bac + 2 sont de 74 % pour un jeune adulte dont le père est lui-même cadre contre 61 % pour un autre d'origine ouvrière (graphique 5). Si l'on exclut de la comparaison les enfants d'indépendants, qui disposent souvent de la possibilité de s'établir eux-mêmes à leur compte, les positions relatives des enfants reflètent la hiérarchie sociale des parents. Ces inégalités associées au milieu d'origine jouent différemment pour les hommes et pour les femmes (tableau 3). Pour les premiers, elles sont très fortes au niveau bac + 2, mais se réduisent ensuite. Il en va à l'inverse pour les femmes. Il est probable qu'au niveau le moins élevé, une partie des

⑤ Taux d'accès à une position de cadre entre 26 et 33 ans selon l'origine sociale et le diplôme



Champ : diplômés du supérieur de 26 à 33 ans en 1990.

Source : Echantillon démographique permanent, Insee

③ Taux d'accès à une position de cadre entre 26 et 33 ans en 1990

En %

Catégorie socioprofessionnelle du père	Hommes		Femmes	
	Bac+2	Diplôme sup. à bac+2	Bac+2	Diplôme sup. à bac+2
Ensemble	23,1	76,0	8,5	55,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	35,1	81,1	9,4	65,4
Professions intermédiaires	25,1	78,0	9,5	58,4
Artisans, commerçants	20,5	68,5	10,6	43,7
Agriculteurs	14,0	71,0	7,5	44,1
Employés	19,7	73,5	8,0	50,5
Ouvriers	21,3	72,3	7,3	48,3

Champ : diplômés du supérieur de 26 à 33 ans en 1990.

Source : Echantillon démographique permanent, Insee

femmes de milieu favorisé renoncent volontairement à utiliser leur diplôme dans la vie professionnelle, alors que les hommes ne font jamais ce choix. Au niveau le plus élevé, l'investissement scolaire est suffisamment important pour qu'elles veuillent en tirer profit. Leur origine sociale conserve alors un rôle très discriminant, peut-être parce que la valorisation du diplôme dépend davantage, dans les filières littéraires qu'elles choisissent plus souvent, des atouts hérités de leur famille.

Pour toutes les catégories de jeunes, la poursuite d'études supérieures constitue la voie la plus sûre pour accéder au sommet de la hiérarchie socioprofessionnelle, et chaque palier d'études sanctionné par un diplôme offre un avantage supplémentaire important. Sur ce plan, la perte de confiance à l'égard de l'investissement éducatif n'avait pas de justification objective au début des années quatre-vingt-dix. Cependant, les jeunes de milieu populaire ne tirent pas autant de bénéfice de leur bagage universitaire au début de leur carrière, soit qu'ils se soient engagés dans des disciplines moins performantes, soit qu'ils disposent de moins d'avantages culturels extrascolaires.

Leur moindre propension à prolonger des études supérieures au delà du premier cycle, encore perceptible au cours des années quatre-vingt, n'est donc peut-être pas entièrement dénuée de raisons objectives. Dans cette course d'obstacles à double détente, scolaire puis professionnelle, les jeunes des milieux les plus favorisés ont encore une longueur d'avance.

Pour comprendre ces résultats

On ne pouvait jusqu'à présent étudier la scolarité après le secondaire et le devenir social en fonction du milieu d'origine que dans des enquêtes particulières portant sur des effectifs réduits. L'utilisation d'un panel de grande taille représentatif de l'ensemble des générations concernées rend possible des investigations plus détaillées.

L'Echantillon démographique permanent de l'Insee rassemble, pour 1/100 de la population de métropole, des extraits des recensements de 1968, 1975, 1982 et 1990. Il permet d'observer les mêmes personnes d'un recensement à l'autre. On peut également comparer la situation de deux générations différentes au même âge dans

deux recensements différents. L'âge considéré dans le texte est l'âge révolu au 1^{er} janvier.

Pour la poursuite d'études, les jeunes sont observés entre 18 et 25 ans. On relève la catégorie sociale de leur père lorsqu'ils étaient adolescents au recensement précédent et leur propre devenir social lorsqu'ils sont jeunes adultes au recensement suivant. Le niveau de diplôme est celui qu'ils déclarent eux-mêmes.

Pour juger du resserrement ou non des écarts entre catégories entre deux situations données, on utilise le "rapport des chances relatives" (odd ratio en anglais), qui a l'avantage de ne pas dépendre du niveau des effectifs. On dira par exemple que pour être étudiant à un âge donné les enfants de cadres ont un **avantage relatif** de 2 contre 1 par rapport aux enfants d'ouvriers si le rapport étudiants / non étudiants est deux fois plus élevé dans le premier groupe que dans le second.

Pour en savoir plus

"Après le baccalauréat, quelles études, quels emplois", par P. Poulet et C. Minni. *Note d'information* DEP 96-05, février 1996.

"Diplôme et déclassement", par J.L. Kirsh et J.P. Desgoutte, *Bref CEREQ* n°117, février 1996.

"Les trajectoires des jeunes", *Economie et Statistique*, n°283/284, 1995, Insee.

"La reconnaissance de l'aide parentale", par G. Hatchuel et A.-M. Kowalski. *Consommation et modes de vie*, n° 97, 30 avril 1995, CREDOC.

"Le recrutement social de l'élite scolaire en France", par M. Euriat, C. Thélot. *Revue Française de Sociologie*, 36 (3), 1995.

"Origine sociale et destinée scolaire", par D. Goux et E. Maurin. *Revue Française de Sociologie*, 36 (1), 1995.

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 1996

1 an, 60 numéros = 485 F. (France) 606 F. (Etranger) 770 F. (Etranger par avion)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ F.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Baudouin Seys
Rédacteurs : F. Magnien,
V. Guihard, C. Dulon
Maquette : S. Fosseries
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 1996